

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 OCTOBRE 2020**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 18h00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |    |                        |    |                           |
|----|------------------------|----|---------------------------|
| 1. |                        | 4. | Elizabeth Fee             |
| 2. | Marcella Davis Gerrish | 5. | Aaron Patella             |
| 3. | Guy Veillette          | 6. | Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) : Pauline Farrugia

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur la maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Acquisition du lot 4 028 821
4. Servitude de fils électriques souterrain
5. Autorisation de stationnement de nuit – Zones désignées
6. Levée de l'assemblée

**2020-10-14.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

JE, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2020-10-14.02**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**INTERVENANTS**

**OBJETS**

- |                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | Is the lot mentioned in Point 3 being bought or being sold?                            |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | If the lot is being sold, is it being offered to the highest bidder?                   |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | To what uses can the lot be put? Is it buildable?                                      |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | Has it been made known publicly that the lot is for sale?                              |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | Why is the sale being considered at this moment? What is the urgency?                  |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | Who has requested a servitude for putting electrical wires underground, and from whom? |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | For where is the servitude being requested?  |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | Is there a financial benefit to the town if such a servitude is granted?               |
|                   | R. | <i>Répondu dans les résolutions</i>  |
| M. PAUL ST-PIERRE | Q. | Will allowing overnight winter parking in certain zones affect snow removal?           |
|                   | R. | non  |

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 OCTOBRE 2020**

With respect to item one on the agenda, the acquisition; of lot 4028821, which , I understand is the site of the old rope tow for kids skiing.

Q As it is owned by the village, do we assume this is for sale to an interested party, or Is this to be sold publicly to the highest bidder, and if so why is it necessary to be on the agenda of a closed door meeting ?

M. DONALD WATT

Also, to what use is the land to be put ?  
*La rencontre est à huis clos suite à la recommandation de la Santé publique à limiter les déplacements et les contacts pour 28 jours.*

R

*Le lot ne sera pas vendu tel qu'indiqué à la résolution.*

**2020-10-14.03**

**ACQUISITION DU LOT 4 028 821**

*Il s'agit d'un lot de la Municipalité situé sur la rue Wadleigh, non constructible et qui contient des conduites d'eau et d'égout importantes. L'inscription « acquisition » a été inscrite par erreur.*

ATTENDU QUE le lot 4 028 821 n'est pas constructible;

ATTENDU QUE le lot avait été délimité en prévision d'une éventuelle route municipale;

ATTENDU QUE des infrastructures municipales sont enfouies sur ce lot ;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC PROPOSE

QUE la Municipalité refuse de vendre ou de céder cette partie de terrain pour les raisons énumérées ci-haut.

ADOPTÉ

**2020-10-14.04**

**SERVITUDE DE FILS ÉLECTRIQUES SOUTERRAIN**

*Il s'agit d'une servitude qui permettra de sauver quelques grands arbres matures.*

ATTENDU QUE l'installation de fils électriques sur la rue Virgin occasionnerait la coupe de 4 arbres matures;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé de proposer des solutions pour éviter cette coupe d'arbres et la détérioration de la vue pour les citoyens et utilisateurs des sentiers;

ATTENDU QUE le propriétaire a proposé à la Municipalité de procéder à l'enfouissement des fils;

ATTENDU QUE l'enfouissement se ferait en bordure d'accotement où les frais de repavage de la route seraient à la charge du propriétaire;

ATTENDU QUE les modalités de cette entente de servitude devront être notariées et à l'entière satisfaction de la Municipalité;

JE, AARON PATELLA PROPOSE

QUE la Municipalité accorde la servitude aux propriétaires du lot 4 028 .....

QUE la Municipalité soit garantie par le biais de l'entente notariée d'être soustraite de toute responsabilité financière et civile relative à cette servitude.

QUE Messieurs Michael Page et Benoit Tremblay soient autorisés à signer l'acte notarié.

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 OCTOBRE 2020**

**2020-10-14.05**

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE NUIT – ZONES DÉSIGNÉES**

*Il s'agit de permettre le stationnement de nuit dans des secteurs bien définis durant la durée des travaux sur le pont.*

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction du pont s'étendront jusqu'à au moins la mi-décembre;

ATTENDU QUE certains citoyens habitants sur un côté de la rive stationnent leur auto de l'autre côté de la rive afin de réduire les déplacements;

ATTENDU QUE le stationnement de nuit est interdit de Novembre à Avril pour des fins de déneigement;

ATTENDU QUE le règlement no RU 2018-611 autorise le conseil à établir les endroits où des permissions de stationnement sont requises;

JE, GUY VEILLETTE PROPOSE

QUE la Municipalité autorise le stationnement de nuit uniquement dans les espaces réservés avec permis, aux stationnements de la rue Capelton et de la rue School, jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉ

**2020-10-14.06**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18h54, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

---

Michael Page  
Maire

---

Benoit Tremblay  
Directeur général

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.